

En 2009, le nombre de contrats d'apprentissage signé dans l'artisanat alsacien

Jean-Pierre Bechler

Président de la Commission Formation de la CMA

La volonté de l'Etat et de la Région Alsace, illustrée par des aides financières accrues réduisant à presque rien le coût financier d'un apprenti, les incitations de la CMA à travers la mise à jour des conditions dérogatoires pour le droit de former des apprentis, en concertation avec les organisations professionnelles, ont permis de maintenir le cap. En 2010, il faudra confirmer et essayer de faire mieux encore, c'est tout le sens de l'action menée par Jean-Pierre Bechler, Président de la Commission Formation de la CMA

Gazette des Métiers:

Pourquoi les entreprises ont-elles été plus timorées dans le recrutement de nouveaux apprentis en 2009 ?

n'a pas baissé. Il s'est maintenu comme en 2008 autour de 3380 contrats ! Ce constat satisfaisant dans une conjoncture de crise ne doit rien au hasard mais beaucoup aux efforts consentis par les instances en charge de développer la formation par l'alternance.

Jean-Pierre Bechler: Même dans les entreprises moins touchées, la psychose de la crise était latente de sorte qu'on a préféré ne pas recruter redoutant une charge supplémentaire même s'il est établi aujourd'hui que financièrement l'apprentissage a un coût quasi nul.

GM: Sans vouloir minimiser la frilosité des entreprises, n'y a-t-il pas eu aussi un fléchissement de la demande ?

J.P. B.: Certainement, et on trouve là un autre effet de la crise. Les nombreux licenciements intervenus tout au long de l'année ont réveillé chez les parents la

crainte de l'incertitude de l'emploi dans le secteur privé, et la poursuite des études en seconde, avec un baccalauréat à l'horizon, a connu un regain d'intérêt, boostée par la sécurité momentanée.

GM: Le bac professionnel en trois ans n'a-t-il pas aussi des conséquences négatives pour la formation par l'alternance ?

J.P. B.: C'est le cœur du problème! Malgré les efforts énormes, le mot n'est pas trop fort, consentis notamment par les organisations professionnelles pour améliorer l'image de l'apprentissage, celui-ci reste en retrait des lycées professionnels car il est toujours plus valorisant pour un jeune, comme pour ses parents, de dire que le diplôme préparé est un baccalauréat plutôt qu'un CAP.

GM: Quand on écoute les chefs d'entreprise, ils se réfugient souvent derrière le manque de temps pour former des apprentis...

J.P. B.: Oui, c'est un vrai problème et c'est le deuxième frein au développement de l'apprentissage. Mais on ne peut à la fois se plaindre de ne pas trouver de collaborateur qualifié sur le marché du travail et refuser de former des apprentis. Former, c'est faire de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et aucun chef d'entreprise ne peut s'en dispenser.

GM: Cette mission de sensibilisation et de persuasion incombe aux développeurs de l'apprentissage recrutés par la CMA ?

J.P. B.: Exactement, en une année seulement, ils ont déjà fait du bon boulot car suite à leurs démarches dans les entreprises,

plus de 200 places supplémentaires d'apprentis ont été proposées en 2009. Ils ont contribué à maintenir l'équilibre.

«Former des apprentis c'est faire de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences»

GM: Le niveau des jeunes est-il aussi un frein au recrutement d'apprentis ?

J.P. B.: Cet avis est partagé à la fois par ceux qui forment et ceux qui ne forment pas. Personnellement j'attends beaucoup de la création d'un service public de l'orientation qui donne sa place à tous les acteurs. Avec lui, nous devrions pouvoir accueillir dans nos entreprises plus de jeunes de bon niveau au lieu de devoir nous contenter d'un grand nombre en échec scolaire. Ainsi le chef d'entreprise pourra exercer un choix, qu'il effectuera à l'issue d'un stage découverte qui trouvera là une raison d'être supplémentaire.

Si nous arrivons à cela, il y aura un accord gagnant-gagnant, valorisant pour le jeune et une mise en confiance du chef d'entreprise dans la nécessité de former des apprentis afin de pérenniser des emplois qualifiés. Tel est l'objectif de la Commission de la formation de la CMA en 2010. ■■■■

